

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 JUIN 2015

Délibération
n° 2015.06.194

**Plan Local
d'Urbanisme de la
commune de Mornac**

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Absent(s) :

Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06.194**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
URBANISME

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT**

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MORNAC

L'arrêté préfectoral n°2015070-0003 du 11 mars 2015 transfère la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême.

Afin de ne pas rendre caduques les procédures engagées avant tout transfert de compétence, et en application de l'article L.123-1 II bis, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) peut décider d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un document d'urbanisme engagée par une commune membre avant la date du transfert de compétence.

En application de cet article, la commune de Mornac a demandé à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême d'achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme prescrit par délibération du 9 mars 2015.

L'achèvement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme engagée par la commune de Mornac et prise en charge par le GrandAngoulême s'élève à environ 9 500 € HT. Ce montant correspond aux prestations restant à réaliser dans le cadre du marché passé avec le bureau d'études JML ainsi qu'aux frais relatifs à la reproduction et à la concertation. Cette somme a été prévue au budget primitif 2015 suite au transfert de la compétence PLU au GrandAngoulême (chapitre 20).

La procédure pour la finalisation du plan local d'urbanisme :

Suite à l'arrêté préfectoral du 11 mars 2015, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême se substitue à la commune dans ses actes et délibérations relatives aux documents d'urbanisme.

Par délibération concordante de la commune et de la communauté d'agglomération, la procédure peut être achevée au gré des étapes suivantes :

- Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.
- Consultation des Personnes Publiques Associées.
- Organisation de l'enquête publique.
- Modifications à apporter suite aux avis des personnes publiques associées et rapport du commissaire enquêteur.
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Aussi,

Vu les articles L.123- et suivants du code de l'urbanisme précisant les modalités d'exercice de la compétence « plan local d'urbanisme »,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mars 2015 transférant la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême,

Vu la délibération en date du 9 mars 2015 du conseil municipal de la ville de Mornac demandant la poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 19 mai 2015,

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 10 juin 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER la poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mornac impliquant la reprise des charges afférentes au projet.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte concernant cette procédure.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 29 juin 2015	<u>Affiché le :</u> 29 juin 2015